

Notaires

Philippe ROMBALDI
Thomas FORT
Dominique BARTOLI

Principale collaboratrice

Mariette NOCERA

Notaires assistants

Sandra FRAU
Vanessa PETRELLI
Magali RENUCCI
Stéphanie MASPOLI
Audrey QUILICHINI
Marie BARTOLI
Romain QUILICHINI
Laetitia LE CREN
Emmanuel CELERI
Don Roccu MALAMAS

Notaires stagiaires

Fanny LUNARDI
Emilie USCIATI

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI

Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE CARBUCCIA

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 22 octobre 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Madame Antonia Claire Juliette Noélie BOSC, en son vivant retraitée, demeurant à AJACCIO (20000) 21 Cours Lucien Bonaparte. Née à AJACCIO (20000), le 12 août 1900. Divorcée, non remariée, de Monsieur Dominique Pierre BIGOU et non remariée. Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 15 mai 1982.

Possédait au jour de son décès survenu à AJACCIO (20000), le 15 décembre 1982, les biens ci-dessous désignés.

Monsieur Edouard Antoine Constantin FILIPPI, retraité, époux de Madame Julie Marie Antoinette CASANOVA, demeurant à AJACCIO (20000) La Tour d'Albion, Immeuble le Windsor 4, Boulevard Fred Scamaroni. Né à AJACCIO (20000) le 21 septembre 1927.

A, en sa qualité d'ayant droit de Madame Antonia BOSC, possédé lesdits biens.

De sorte qu'à ce jour, par jonction des possessions, ils ont possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans). Que, par suite, toutes les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies au profit de Monsieur Edouard FILIPPI qui doit être considéré comme propriétaire des biens ci-dessous désignés.

Sur la Commune de CARBUCCIA (20133) Diverses parcelles de terres

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	0020	CANDELINO	00 ha 45 a 20 ca
A	0021	CANDELINO	01 ha 13 a 40 ca
A	0022	CANDELINO	02 ha 62 a 70 ca
A	0024	CANDELINO	01 ha 32 a 40 ca
A	0025	CANDELINO	00 ha 03 a 90 ca
A	0243	MEZZA CORTECCIA	00 ha 63 a 60 ca
A	0266	PIAZZOLELLI	00 ha 00 a 99 ca
A	0267	PIAZZOLELLI	08 ha 18 a 70 ca
A	0268	GAMBARONE	00 ha 91 a 30 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

«Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr